



Office Départemental des Personnes Handicapées
de l'Isère

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2009

20 juillet 2009

Membres de droit présents :

Mme PEREZ, Vice-présidente du Conseil Général de l'Isère chargée de la santé et de la solidarité avec les personnes âgées et les personnes handicapées, représentant M. VALLINI, Président du Conseil Général de l'Isère,

M. MOTTIN, Président d'honneur ODPHI

Invités présents :

M. CECCONELLO (ALERTES), M. BLOND (Inspecteur AIS nord), Mme BRET (directrice déléguée adjointe MDA), M. CALI (Mutuelles de France Réseau Santé & INTER 38), M. DOP (APAJH38), M. DUVAL (DSA), Mme LAFAY (Coordinatrice groupe de travail « Polyhandicap »), Mme JONQUERES (représentant ADSEA à CORTA Grésivaudan), M. POINSOT (MESSIDOR), M. POISSENOT (ALTI'REV), M. PUISSANT (CPC ASH Sud Education nationale), M. REDON (représentant APAJH CORTA Bièvre-Valloire), Mme ROBIN, Inspectrice principale DDASS, M. VINCENT (AFIPaeim).

Membres actifs présents (par ordre alphabétique d'association) :

ADIMCP (Mme ROGER), ADMR (M. ALBERT), ADPEP 38 (Mme GOGUET), ADSEA38 (Mme VIALON), AFIPAEIM (Mmes ECK, Ms CARTON, SANCHEZ), AFTC (Mme MATRAY), AIRSS SAPHO (Mme DE BENEDITTIS), ALHPI (Mme GUERRY, M. ROUX), ALMA HANDICAP (Mmes BOURGEAT, LUBART), Alpes Insertion-E.I.A. (Mme LE COUSTOMER), AMVH (Mme HANZO, M. SUCHOD), ANC (M. GHIOTTI), APAJH (Melle BARRACHIM), APF (Mmes CUEVAS, JACQUET), ARDDS (Mmes BUISSON, CHOUPIN), ARIA38 (M. NAGELS), ARIST (Mmes FERREZ, SOUCHARD), ATOUT SPORT (Mme LARGILLIER), AVH (Mme LLORET), AVIPAR (Mme PARAMELLE), CDSA (M. COURBON), CEPPI (Mme CHAUMONTET), DEPANN'FAMILLES (Mmes ARNAUD-DREYFUS, LAVIE-COMBOT), CREAM22 (Mme THOMAS), DOMAINE DU COTAGON (Mmes, GUILLOT, MERCIER, MONNET), ENVOL ISÈRE AUTISME (Mme LUBART), EPILEPSIE France (M. GOUTTENOIRE), ESTHI (Mme DUMESTRE-MARTEL, M. SENEBIER), IMPRO LA BATIE (Mmes GIL, GRAU), IMP LE COCHET (Mme GRAU, M. KANTE), MUSIDAUPHINS (Mme ARNAUD-DREYFUS), PARENTS & DIAGNOSTIC PRENATAL (Mme FERREZ), PARENTS ENSEMBLE (Mme LACHENAL), RAPSODIE (Mme PIERI), SAINTE AGNES (M. HANTZ), SEP RHONE-ALPES (Ms. FERRANTI, NASRA), UNA Isère (Mme GRATIER), UNAFAM (Mmes ANCEAU, BAUDRU, M. ROBERT).

Personne Physique Qualifiée présente :

M. GOUTTENOIRE

Membres associés présents (par ordre alphabétique d'association) :

ADSEA 38 (Mme ROSSET), AFIPaeim (Ms CHAVE, PACHERIE, TALBOT), ALHPI (Mme SURDON), APAJH38 (M. DEFRANOUX, Mme MARONI), APF (M. CHETAIL, Mme COUVERT), ARIST (Ms JUAN, REYNIER), ASMI/OMSR (M. NARAYANA), ENVOL ISERE AUTISME (M. COLLET), FSEF (M. MICHON), IMP Le Cochet (M. KANTE), IMPRO La Bâtie (Mme MILORD), MUTALITE FRANCAISE ISERE (Mme FAVRE), MUTUELLES DE France RESEAU SANTE (Mme ARGALSKI, M. PEYRET), REHPI (Mme MARMILLOUD), SAINTE AGNES (M. BLAISE, Mme SEBA).

Membres de droit excusés :

M. VALLINI, Président du Conseil Général de l'Isère, représenté par Mme PEREZ, Vice-présidente du Conseil Général chargée de la santé et de la solidarité avec les personnes âgées et les personnes handicapées,

M. le Préfet de l'Isère,

M. ZANINOTTO, Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales, représenté par Mme ROBIN, Inspectrice principale DDASS

M. COLOMBIER, Conseil Général de l'Isère, Député

Invités excusés :

M. BEAUD (DDTEFP), Mme BLANCHARD (CHU Grenoble, Groupe de travail « surdité »), Mme FIORASO (Députée), FROSSARD (Ville de Grenoble Mission Handicap), M. GEMMANI (Ville de Grenoble), M. ISSINDOU (Député), Mme JOUSSEAU (CORTA OISANS), Mme LLINARES

(DDTEFP), M. MERMAZ (Sénateur), M. MIGAUD (Député), M. MOYNE-BRESSAND (Député), M. OMEZ (APAJH38), Mme PELLEGRIN (Conseil Général), M. ROURE (Inspecteur AIS Education Nationale), M. RUMEAU (DSA/MDA).

Membres actifs excusés (par ordre alphabétique d'association) :

Ms NETON, CASALI (ADIMCP), M. BOUTARIC, Mme ROBIN (AFM), M. DIDIER (AFTC), M. PELLISSIER (APAJH38), M. PROVENZALE (ARIA 38), Mme JACQUIER (ARSLA), M. BONNETON (ASEAI), M. SANFILIPPO (ASG 38), M. COQUAND (CDSA38), Mme FISSEAU (COTAGON), M. ARNAUD, Mme THOMAS-VIALETES (EPI), M. BEIGER (HANDICAP, REVE & DEFIS JEUNESSE), M. VARESANO, Mme TERRIER (LES AMIS DE VAULSERRE & DU TRIEVES), Mme COELHO (TERRE DE SIENNE), Mme BERGER-ROURE (UNAFAM).

Pouvoirs Membres Actifs :

ADIMCP, M. NETON à Mme ROGER
AFM, M. BOUTARIC à Mme CUEVAS
ARIST, Mme SOUCHARD à Mme FERREZ
ARS, Mme JACQUIER à Mme CUEVAS
ASG, M. SANFILIPPO à M. GOUTTENOIRE
CDSA, M. COQUAND à M. COURBON
HANDICAP, REVE & DEFIS JEUNESSE, M. BEIGER à M. GOUTTENOIRE
Terre de Sienne, Mme ROCHET à M. GOUTTENOIRE

Personnes Physiques Qualifiées excusées :

Mmes HERMOUET, RIOU

Pouvoir Personne Physique Qualifiée :

Mme HERMOUET à Mme MARONI

Membres associés excusés (par ordre alphabétique d'association) :

ADPEP38 (Mme LEJONCOUR), CENTRE JEAN JANIN (Mme COLUSSI, Mme DA PONTE), MUTUELLES DE France RESEAU SANTE (Mme PENICAUT)

Pouvoirs Membres Associés :

Mme COLUSSI à Mme MARONI
Mme DA PONTE à Mme MARONI
Mme LEJONCOUR à M. PEYRET
Mme PENICAUT à M. PEYRET

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

NOUVELLES ADHÉSIONS

ADMISSIONS

Joseph SANCHEZ, secrétaire statutaire propose à l'Assemblée Générale la demande d'adhésion des associations ou personnes suivantes qui se sont présentées :

- Association pour l'Information et la Recherche Sur le Syndrome SAPHO (A.I.R.S.S. SAPHO)
- Collectif Régional pour les Enfants, les Adultes et leur famille touchés par le syndrome de la micro délétion 22q11 (CREAF 22)
- Josiane MONNET, en qualité de personne physique qualifiée.

RADIATIONS

- Association Génération 22
- Association Initiatives Enfants Handicapés (I.E.H)

Total des votants : 41
Contre : 0 ; abstention : 0 ; pour : 41

Adopté à l'unanimité

RAPPORT MORAL DE Jean-Paul GOUTTENOIRE, PRÉSIDENT

Le rapport moral a été remis en séance (et transmis aux excusés et absents). Il est soumis au vote :

Total des votants : 41
Contre : 0 ; abstention : 0 ; pour : 41

Adopté à l'unanimité

RAPPORT FINANCIER DE Pierre PEYRET, TRÉSORIER

Le rapport financier est présenté par Pierre PEYRET, Trésorier.

✓ Le rapport financier remis en séance (et transmis aux excusés et absents) est soumis au vote :

Total des votants : 41
Contre : 0 ; abstention : 0 ; pour : 41

Adopté à l'unanimité

✓ Sur proposition du Conseil d'Administration, l'**appel de cotisations** est remis en séance (et transmis aux excusés et absents). Il est proposé que le montant des cotisations 2009/2010 reste inchangé par rapport à celui de 2008/2009. Il est soumis au vote :

Total des votants : 41
Contre : 0 ; abstention : 0 ; pour : 41

Adopté à l'unanimité

QUITUS EST DONNÉ AU TRÉSORIER.

BAREME DES COTISATIONS 2009 SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

PRÉAMBULE : Les membres de droit, les membres d'honneur et les membres associés sont dispensés de cotisation.

Seuls les membres actifs règlent une cotisation.

ASSOCIATIONS : AU NOMBRE D'ADHÉRENTS *	
1 à 50	39,00 €
51 à 100	113,00 €
101 à 200	154,00 €
201 à 500	307,50 €
501 à 1000	410,00 €
1001 à 2000	512,50 €
+ 2001	615,00 €
FÉDÉRATION D'ASSOCIATIONS :	
Forfait	615,00 €
ORGANISMES MUTUALISTES :	
Forfait	717,50 €
FONDATIONS :	
Forfait	820,00 €
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS AUTONOMES :	
Coût à la place	10,25 €
PERSONNES PHYSIQUES QUALIFIÉES :	
Forfait	20,50 €

* Au 31 décembre de l'année précédente

RAPPORT D'ACTIVITES

Le rapport d'activités a été remis en séance (et transmis aux excusés et absents).

RAPPORT D'ORIENTATION DE Jean-Paul GOUTTENOIRE, PRESIDENT

Le rapport d'orientation remis en séance (et transmis aux excusés et absents) est soumis au vote :

Total des votants : 41
Contre : 0 ; abstention : 0 ; pour : 41

Adopté à l'unanimité

ALLOCUTIONS

MADAME GISELE PEREZ,

Vice-présidente du Conseil Général de l'Isère chargée de la santé et de la solidarité avec les personnes âgées et les personnes handicapées, représentant M. VALLINI, Président du Conseil Général de l'Isère, et en sa qualité de Présidente de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Isère.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

J'avais déjà été très émue de l'hommage que le Président André Vallini m'avait adressé lors de l'inauguration de la MDA, c'était inattendu pour moi, mais recevoir le votre aujourd'hui me touche beaucoup. Je ne fais que mon devoir d'élue et je tente de le faire du mieux possible en vous écoutant, vous m'avez tout appris du monde du handicap, en cherchant à faire avancer les réponses que vous attendez en faveur des personnes handicapées dans le respect de leur dignité. J'ai appris à changer mon propre regard en « envisageant » la personne et non pas en la « dévisageant ». C'est Michel Destot qui rappelait cette parole de Cocteau lors de l'inauguration de la MDA.

Et puis je pense à Joël, Joël Chapron, cet homme élégant, élégant dans toutes les dimensions, engagé corps et âme dans la défense des personnes handicapées dans la recherche incessante de propositions. Il a été ravi trop vite à nous tous.

D'année en année que vous dire de nouveau ?

Comment avançons-nous dans nos compétences obligatoires ?

Comment mettons-nous en œuvre progressivement le schéma départemental qui comporte beaucoup d'actions novatrices, volontaristes pour le Conseil général ?

Je ne reviendrai pas sur la complexité de la mise en œuvre de la MDPH, des nouvelles prestations, les 3 PCH et leurs 5 volets.

Nous ne sommes pas encore au bout de nos peines mais je ne crois pas que des départements y soient déjà arrivés.

Les délais d'instruction sont toujours longs, 7 à 8 mois en moyenne.

Nous n'avons pas encore résolu le problème ; j'en suis désolée pour les personnes qui attendent. Leur demander de nous excuser ne peut être une réponse.

Il y a 3 causes à cette situation :

★ Une inhérente à l'Etat, de par la loi elle-même

- le choix laissé au personnel
- le choix de l'aller-retour
- les postes vacants

Tout cela entraîne du retard d'instruction.

★ Deux autres inhérentes au Conseil général lui-même

→ Nous avons voulu mener de front, dans un temps réduit
les nouvelles compétences

la déconcentration de services administratifs et techniques
la territorialisation de l'instruction médico-sociale de la PCH adultes
le déménagement du Pulsar à la MDA

C'était beaucoup trop d'un coup. Nous l'avions dit. Nous n'avons pas été entendus. Maintenant c'est fait. Nous entrons dans une ère de stabilisation donc vers l'amélioration. C'était un pari, mais difficile pour les usagers-citoyens et les personnels.

→ Nous manquons de moyens humains en central, dans les territoires.
Depuis le 4^{ème} trimestre 2007 nous avons quantifié ces besoins. Une partie seulement avait été entendue et suivie.

A ce jour deux études concomitantes sont en cours,
- l'une en central : diagnostic, préconisations... en cours de finalisation
- l'autre sur les territoires : diagnostic sur les charges de travail et de déséquilibre de moyens

→ Je suis opiniâtre et je ne lâcherai pas cette question.

Au-delà de ces contrariétés nous avons ensemble réalisé beaucoup d'avancées.

→ Le service des interprètes en langue des signes

→ L'outil informatique unique est à pied d'œuvre et va permettre la mission d'observatoire dévolue à la MDPH (maintenant MDA).

→ L'accroissement du nombre de personnes accueillies depuis la territorialisation dans les territoires éloignés de Grenoble

→ Les PAAT plus nombreuses

→ La CDAPH dont nous avons présenté le bilan le 23 avril fonctionne bien dans une participation de confiance, de liberté de parole, en tout cas, je les vis ainsi sans appréhension préalable, si ce n'est que débattre de situations humaines difficiles, recevoir des parents d'enfant, ne me laisse, ne nous laisse jamais indemnes.

Je remercie les membres associatifs pour leur assiduité et leur participation aux discussions. Je peux d'ailleurs le dire de tous les membres. C'est remarquable.

J'ai accédé à la demande des associations d'en augmenter le nombre : un de plus par trimestre. En 2008, hors cartes de stationnement, nous avons pris 41000 décisions dont 32000 pour les adultes et 9000 pour les enfants quant à la mise en œuvre du schéma départemental, j'estime que nous avançons à un rythme fort.

- La programmation des services et établissements se réalise car maintenant derrière toutes les places à créer, il y a des projets dédiés, dédiés en gestion à des associations : 416 places étaient prévues en SAJ, Foyer d'Hébergement, Foyer de Vie, Foyer d'Accueil Médicalisé

Fin 2008, 26 % étaient réalisées (soit 106 places)

En 2009 105 places vont ouvrir sans compter les places ouvertes en EHPAD aux personnes handicapées avançant en âge (Noyarey, Saint Quentin Fallavier).

Grâce à une opportunité négociée avec le CCAS de Grenoble, une unité de vie d'un EHPAD éclaté « Les Delphinelles » deviendra un foyer d'hébergement de 19 places que l'APAJH gèrera. C'est une anticipation sur le schéma départemental suivant 2011-2016.

La semaine dernière, la première pierre du Foyer d'Hébergement géré par l'Arche de Jean Vannier, la semaine prochaine la première pierre du FAM géré par Autisme France sera posée

- Des innovations sont mises en œuvre

Les PAAT : 216 dans tout le département chaque mois

Le SARIL : UNAFAM/Grenoble Habitat

Les CORTA : D'abord tourné très fort vers la gérontologie, le monde du handicap y fait sa place et est entendu avec beaucoup d'intérêt.

Toutes ne fonctionnent pas au même rythme, sur les mêmes contenus, mais il y a des progrès. Le service COEVAL (Frédéric Blanchet et Agnès Finet) a cette mission de développement de la cohérence attendue pour une égalité d'accès aux droits et une équité de traitement des usagers citoyens.

Les actions collectives sont plus difficiles à concevoir car déjà fortement développées par les associations que vous êtes.

- Une action volontariste à laquelle je tenais particulièrement et je suis heureuse d'avoir abouti, à force de conviction, c'est une politique de logement accessible, adaptable, adapté. La partie « accessibilité, adaptabilité » en direction des bailleurs publics, dépend d'un autre vice-président, elle n'est pas encore finalisée.

Par contre, ce qui concerne l'adaptation, l'aide à la personne a fait l'objet d'une délibération le 24 avril pour une mise en œuvre à l'automne.

- Aide à la personne, les personnes âgées, les personnes handicapées bénéficiant de la PCH, des aides des organismes de protection sociale et du fonds de compensation
- Aide aux accueillants familiaux
- Aide aux copropriétés

Ce dont je suis le plus fière : ces appartements adaptés dans le public resteront durablement dédiés aux personnes âgées et aux personnes handicapées.

Une convention est en cours d'élaboration avec les attributaires, les réservataires.

L'instruction de la demande sera donnée au PACT de l'Isère.

Budgétairement comment faisons-nous ?

Les priorités des priorités : personnes âgées, personnes Handicapées, enfance en danger.

André Vallini, qui a été membre du Comité Balladur (réforme des collectivités locales) a soutenu :

- la pérennité des Conseils généraux (bonne géographie de proximité)
- si restriction, redéfinition des compétences. Les Conseils généraux doivent garder l'Action Sociale.

Dans les conditions actuelles de crises (financières, économiques, immobilières), les droits de mutations baissent de mois en mois. Une DM1 (décision modificative) sera négative pour la première fois.

Dans les conditions actuelles de crises de désengagement de l'Etat (dotation globale, participation APA/PCH), ce qui signifie une baisse devant la dépense qui augmente, plus le 5^{ème} risque annoncé.

Les choix vont être durs.

Mais garder toutes les actions facultatives que nous engageons demanderait une élévation de la fiscalité locale peut-être d'une vingtaine de points (1 point = 3 M€).

Je suis très inquiète :

- pour terminer 2009, il nous faudra au moins 16 M€ en DM2 pour terminer l'année.
- pour 2010, avec la suppression de la taxe professionnelle remplacée par la taxe carbone ? Annoncée seulement en 2011 ?

Il est important que vous remerciez l'engagement du Conseil général de l'Isère dans le cadre national dont nous subissons les contraintes.

Vous êtes une force, toujours unique en France, vous devez vous faire entendre auprès de l'Etat. Le 30 juin, une mobilisation est annoncée, je serai à vos côtés.

Le schéma 2006/2010 n'est pas terminé qu'il nous faut penser au suivant.

Je ne veux pas qu'il y ait de rupture entre les deux. Dès 2010, nous élaborerons le schéma 2011/2016, je veux qu'il soit voté avant la fin du mandat, de mon mandat en 2011. Avec Eric Rumeau et les services, nous allons travailler la méthode d'élaboration participative au 4^{ème} trimestre 2009.

Je suis comme d'habitude très longue. Je vous prie de m'en excuser.

Je tiens à remercier l'ODPHI, toujours unique en France, cette force fédératrice et propositionnelle.
Je tiens à remercier toutes les associations qui le composent.

Pour votre dynamisme, votre implication persévérante au quotidien.
Vous êtes des interlocuteurs indispensables des pouvoirs publics et nous vous faisons confiance dans la gestion des services et établissements. Les uns et les autres, sommes ensemble indispensables pour répondre aux attentes des personnes.

Monsieur le Président, Cher Jean-Paul,

Vous avez choisi il y a un an d'exercer d'autres responsabilités, une noble responsabilité d'ailleurs, Maire de Lans-en-Vercors, et je peux témoigner de votre dynamisme dans votre commune puisque j'ai une double nationalité communale, si je peux le dire ainsi, étant grenobloise et lantière.

Merci pour l'action que vous avez menée à la tête de l'ODPHI de manière dynamique dans le respect de toutes les sensibilités.

Il n'est pas toujours simple et évident de quitter une responsabilité et de permettre ainsi le renouvellement donc, merci pour ce positionnement.

Mais je suppose que vous continuerez votre engagement d'une autre manière.

MADAME MARIE-PAULE ROBIN,

Chef du Pôle Offre de Soins, représentant Jean-Charles ZANINOTTO, Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales, Monsieur Albert DUPUY, Préfet de l'Isère.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Nous avons entendu l'exposé des actions menées par l'ODPHI en 2008 et qui illustrent le dynamisme et l'engagement de cet organisme typiquement isérois investi dans une réflexion commune sur la problématique générale du handicap.

Je vais brièvement rappeler le cadre général dans lequel nous nous situons et retracer les faits marquants dans le département de la politique publique dans le domaine du handicap.

Rappelons qu'au niveau des plans nationaux, c'est tout particulièrement le plan autisme, pour parler en termes de catégories de bénéficiaires, qui a marqué l'année 2008. Il concrétise l'aboutissement à un certain consensus opéré entre les divers courants pour développer la recherche, mieux dépister et mieux prendre en charge sur la base de référentiels et de bonnes pratiques.

Mais il faut citer également le plan développement de la bientraitance, thème transversal s'il en est, qui couvre tous les secteurs.

Je citerai également 2 textes importants :

- celui sur les établissements accueillant de manière durable des personnes lourdement handicapées, c'est le décret du 20 mars 2009 sur les MAS et FAM qui insiste d'une part sur la nécessité de pluridisciplinarité dans la prise en charge, et d'autre part sur la médicalisation avec une permanence infirmière et du matériel d'urgence, ces obligations devant être satisfaites dans un délai de 5 ans.

- le deuxième texte important concerne les enfants, c'est celui sur les unités d'enseignement (décret du 2 avril 2009) qui fixe les modalités de prise en charge pédagogique des enfants admis en établissement spécialisé et prévoit la coopération entre le secteur médico-social et l'Education Nationale.

Ces textes posent des règles, des exigences qui s'imposent à nous et qu'il faut intégrer avec les moyens qu'elles supposent et qui ne donnent pas toujours lieu à des crédits supplémentaires dans les enveloppes.

C'est pour cela que nous devons examiner nos priorités, faire des choix en matière d'orientation des moyens, se poser la question du maintien ou de l'évolution de certains dispositifs ou actions. A ce sujet, la contractualisation (concrétisée par la signature de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens) est une bonne démarche pour remettre à plat les ressources, analyser la pertinence ou non, l'utilité ou non, l'efficacité ou non de l'existant.

La deuxième voie après la contractualisation est de regarder comment mettre en commun, comment s'unir pour agir dans certains domaines.

Ce qu'un gestionnaire ne peut faire seul, il est peut être possible de le faire à deux ou à plusieurs sur un territoire donné.

Alors, dans le cadre de ces orientations nationales, face aux besoins particuliers du département, avec les enveloppes qui sont les nôtres, qu'a-t-on fait en Isère au cours de cette dernière année ?

Je verrai ce bilan en 4 points :

- la programmation des équipements,
- la mobilisation des enveloppes budgétaires,
- la contractualisation,
- la coopération

I – La Programmation

Le PRIAC (programme interdépartemental d'accompagnement de la dépendance) qui n'est plus à présenter, mis en place la première fois en 2006, est l'outil de programmation sur lequel s'appuie la CNSA pour allouer aux départements les enveloppes de création de places nouvelles, en fonction des priorités définies au niveau régional, à partir notamment de l'évolution des populations et des taux d'équipement.

En 2008, comme en 2007, 2006 et 2005, l'Isère avait obtenu une enveloppe importante pour les équipements en faveur des adultes, près d'une quarantaine de places chaque année, tant en accueil en établissement que pour des services à domicile (en particulier en 2007 et 2008 une vingtaine de places de MAS par an).

Ces notifications nous ont permis d'autoriser la suite de la MAS de Brié, un début d'autorisation du FAM de l'Isle d'Abeau pour adultes souffrant d'autisme et un début d'autorisation pour la MAS du Vion à St Clair de la Tour destinée à des adultes handicapés psychiques.

Par contre, en 2008 l'enveloppe obtenue pour le secteur « enfants » était très inférieure à celle programmée (moins de 50 places tout compris alors que nous demandions 90 places rien qu'en SESSAD).

En 2009, sur l'enveloppe 2009 et sur les enveloppes anticipées 2010, 2011 et 2012, et grâce au plan de relance, nous pouvons autoriser de manière importante des **équipements pour adultes**. Je citerai les autorisations de :

- la totalité de la MAS de Brié, fin de l'autorisation qui correspondra à l'ouverture prévue début 2010,
- la totalité du FAM de l'Isle d'Abeau,
- la presque totalité de la MAS du Vion,
- et le début du FAM de St Egrève.

C'est-à-dire que les projets inscrits au schéma, s'ils n'auront pas tous vus le jour avant fin 2010, compte tenu notamment des délais de construction, auront presque tous reçus une autorisation et c'est essentiel car une autorisation, je le rappelle, n'est donnée que lorsque les crédits de fonctionnement sont acquis.

Je n'ai pas parlé des places de SAMSAH et de SSIAD qui ne nécessitent pas de construction et qui ont été ouverts selon les prévisions.

Je rappellerai qu'entre 2005 et 2009, nous aurons ouvert 73 places de SAMSAH et 60 places de SSIAD.

Quant aux ESAT, nous avons créé 37 places en 2005, 37 en 2006, 39 en 2007, 38 en 2008, respectant ainsi les objectifs du schéma départemental.

Pour les enfants, en 2009, nous avons plaidé à nouveau sur la base du sous-équipement du département et la part de la population jeune qui est en progression en Isère. L'enveloppe notifiée, inférieure à la programmation initiale, permet malgré tout 71 places nouvelles, notamment en SESSAD (55 places au lieu de 37 l'année dernière), 8 places de CAMSP et 8 places d'ITEP.

Et les enveloppes pré-notifiées pour 2010, 2011 et 2012 affectées majoritairement à l'Isère doivent permettre un certain rattrapage par une dotation supérieure à la part que représente la population iséroise dans la population régionale.

Les places obtenues sont majoritairement des places de SESSAD qui seront affectées en priorité au nord Isère et à l'Isère rhodanienne, zone géographique dont le taux d'équipement est inférieur à la moyenne départementale, elle-même inférieure à la moyenne régionale.

J'indiquerai que sur **le bilan 2005- 2009**, le total des autorisations sur le secteur « enfants » en places nouvelles aura été de :

- 33 places d'IME,
- 12 places d'ITEP,
- 308 places de SESSAD,
- et 63 places de CAMSP.

Le total des autorisations adultes enfants entre 2005 et 2009, soit par création nette, soit par redéploiement ou régularisation, est de 1 051 places.

Un mot maintenant des enveloppes,

II – Les enveloppes

On entend souvent dire que les crédits ne sont pas suffisants. Certes, les besoins sont importants et le retard de l'Isère en matière d'équipement connu. Après un bilan rapide de l'évolution des places créées, j'ai fait un bilan de l'évolution des moyens budgétaires pour le département depuis 2005.

Les chiffres sont relativement impressionnants. L'enveloppe des établissements et services destinée aux personnes handicapées enfants et adultes est passée de 89M€ en 2005 à plus de 116M€ en 2009.

Et ceci pour les équipements financés sur l'ONDAM (objectif national des dépenses d'assurance maladie).

Pour les ESAT, l'enveloppe est passé de 20,4M€ en 2005 à 23,3M€ en 2009.

Je signale au passage que pour les Personnes Agées, l'enveloppe départementale est passée de 73 millions début 2006 à 122 millions en 2009.

Il est à craindre effectivement qu'une telle progression ne puisse se maintenir au même rythme.

Il fallait médicaliser les établissements pour personnes âgées, ils sont tous conventionnés depuis fin 2007, il fallait répondre à des besoins pressants sur le « handicap lourd » et des MAS et FAM voient le jour. Mais on connaît la situation de la sécurité sociale et jusqu'où peut-on accepter des dépenses si elles ne sont pas équilibrées par des recettes ?

Ceci nous amène à penser qu'il faut re-cibler les moyens sur les objectifs prioritaires et travailler dans une optique pluriannuelle.

III – la contractualisation

Les CPOM ont pour but de remettre à plat l'existant en terme de réponse aux besoins, d'adaptation de l'offre, de vérification des agréments et des destinations des équipements existants, de leur évolution à venir en fonction de l'évolution des populations à accueillir, suite aux effets par exemple, de la scolarisation des enfants en milieu ordinaire ou du développement du maintien à domicile pour les personnes adultes.

Les contrats ont pour but de fixer des objectifs à 5 ans, d'orienter les moyens vers ces objectifs dans un souci de recherche d'efficacité, de convergence des tarifs par mise en synergie et regroupement des moyens.

En 2008 dans l'Isère nous avons signé 3 contrats qui représentent 40 % de l'enveloppe départementale ONDAM et un contrat au titre des ESAT (en 2007) qui représente 60 % de l'enveloppe des ESAT dans le département.

Fin 2009, nous aurons 3 contrats de plus portant sur des volumes moins importants que les précédents mais à la fin de l'année, 75 % de l'enveloppe des ESAT sera contractualisée et pour l'ONDAM nous serons à plus de 50 %.

Avec cette démarche, on passe vraiment du contrôle à priori au contrôle à posteriori. Les associations et les gestionnaires sont responsabilisés, ils ont aussi une plus grande sécurité (moins d'inconnues, budget sur 5 ans) et plus de souplesse dans leur gestion.

La loi de 2002 a voulu donner aux gestionnaires cette responsabilité, les engagements que nous prenons avec les CPOM sont là pour le concrétiser.

Je peux dire que les contrats passés ont été l'occasion pour les associations, notamment à travers l'élaboration du diagnostic de départ de remettre du lien entre les établissements, de réfléchir en commun à des priorités, à redonner du sens au travail quotidien en sortant de la routine de l'annualité.

Et puis, je suis persuadée que la confiance appelle la confiance et la responsabilisation, propice à l'innovation, une plus grande mobilisation des acteurs.

IV – la coopération

Cette étape de la contractualisation doit s'accompagner, car cela va dans le même sens, de la recherche de coopération. Il sera difficile de contractualiser avec une association ou un établissement de petite taille car on ne disposera pas de l'assise suffisante pour des mises en commun de moyens ou des regroupements en interne. Il faudra alors penser à des rapprochements d'associations entre elles, sur un thème particulier peut-être dans un premier temps, sur des missions plus larges par la suite.

Nous avons quelques exemples de coopérations réalisées ou à venir :

- je citerai le G.C.S.M « Form' ESAT » qui a vu le jour en 2009,
- je pense au contrat de direction commune entre l'IMPRO de Claix et l'IMP « le Cochet » même si on n'est pas dans un GCSMS à proprement parler,
- je pense également à ces conventions en cours d'élaboration entre APAJH et AFIPAEIM sur le Nord Isère,
- et j'imagine qu'il y a d'autres projets que je ne connais pas encore et qui s'élaborent ici ou là.

Je crois sincèrement que c'est en recherchant en commun comment répondre, conjointement ou de manière coordonnée sur un territoire, aux besoins d'une population, que nous parviendrons à satisfaire la demande en utilisant de manière optimale les crédits publics.

Les DDASS vont disparaître. Les ARS vont voir le jour en 2010 avec une préfiguration avant la fin de cette année 2009. Les directions déléguées de l'ARS dans le département seront les interlocuteurs des gestionnaires du médico-social, cet échelon local auquel je sais que vous tenez devra poursuivre les chantiers en cours et l'on peut déjà être certain que le PRIAC demeurera et sera confirmé, que la contractualisation et la coopération resteront des outils de base pour la nouvelle organisation et devraient même devenir la règle et se généraliser.

L'avenir comporte toujours une part d'ombre, il est difficile aujourd'hui de tout prévoir mais il me semble que dans ce département des jalons sont posés du fait de l'habitude qui existe de travailler ensemble, l'ODPHI l'a démontré, et c'est plutôt un gage de réussite et d'espoir.

A l'heure où moi-même je me prépare à quitter mes fonctions, je voudrais vous remercier pour le travail accompli ensemble au cours de ces 4 ans et demi et je souhaite très sincèrement que vous poursuiviez la réflexion commune pour être force de proposition auprès des pouvoirs publics.

ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En 2009, les **membres actifs** suivants sont sortants :

- Association Familiale de l'Isère pour Enfants et Adultes Handicapés Intellectuels (**AFIPaeim**)
- Association des Familles de Traumatisés Crâniens (**AFTC**)
- Association pour Adultes et Jeunes Handicapés (**APAJH38**)
- Association de Recherche et d'Insertion Sociale des Trisomiques (**ARIST**)
- Association **Sainte Agnès**
- Union Nationale des Amis et Familles de Malades Mentaux (**UNAFAM38**)

6 sièges au Conseil d'Administration de l'ODPHI sont à renouveler ou à pourvoir en 2009.

Scrutateurs : Rose-Marie CUEVAS et Claude ALBERT

ASSOCIATION	TITULAIRE	SUPPLEANT
ADIMCP (Association Départementale des Infirmes Moteurs Cérébraux et Polyhandicapés de l'Isère)	Jean-Paul CASTELLAN	Jean-Pierre CASALI
AFIPaeim (Association Familiale de l'Isère pour Enfants et Adultes Handicapés Intellectuels)	Joseph SANCHEZ	Janine VINCENT
ALPES INSERTION	Françoise LE COUSTOMER	
APAJH38 (Association pour Adultes et Jeunes Handicapés)	Arlette BARRACHIM	Michel GRAND
ARIST (Association de Recherche et d'Insertion Sociale des Trisomiques)	Sylvie SOUCHARD	Christelle FERREZ
Association Sainte Agnès	Noël OZANNE	Jean-Paul HANTZ
UNAFAM38 (Union Nationale des Amis et Familles de Malades Mentaux)	Georges ROBERT	Marie-Françoise BERGER-ROURE

Collège des membres actifs :

Nombre d'inscrits : 74

- nombre de votants : 41

- nombre de suffrages valablement exprimés : 40

- bulletin nul : 1

Mesdames BARRACHIM, SOUCHARD, Messieurs CASTELLAN, OZANNE, ROBERT et SANCHEZ sont élus et siègeront au Conseil d'Administration.

Tous les **membres associés** sont sortants, 5 sièges réservés aux membres associés sont à pourvoir.

Scrutateurs : Joëlle COUVERT et Etienne MICHON

NOMS	Représentant
ROSSET Marie-Noëlle	ADSEA38 (Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de l'Isère)
PACHERIE Jean-Joseph	AFIPaeim (Association Familiale de l'Isère pour Enfants et Adultes Handicapés Intellectuels)
MARONI Nelly	APAJH38 (Association pur Adultes et Jeunes Handicapés)
PEYRET Pierre	Mutuelles de France Réseau Santé
SEBA Alima	Association SAINTE AGNES
FAVRE Hélène	UDMI - Mutualité Française Isère (Union Départementale des Mutuelles de l'Isère)

Collège des membres associés:

Nombre d'inscrits : 29

- nombre de votants : 23

- nombre de suffrages valablement exprimés : 23

Mesdames FAVRE, MARONI, ROSSET, SEBA, Monsieur PEYRET sont élus et siègeront au Conseil d'Administration.

Clôture de la séance à 18h 30.